



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Secrétariat Général
Pour l'Administration
de la Police nationale
en Nouvelle-Calédonie*

Nouméa, le 29 novembre 2017

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Stéphanie LEOU THAM
Tél. : (+687) 23 25 47
stephanie.leoutham@interieur.gouv.fr

SGAP/SLT/2017/N°2054

AVIS DE CONCOURS

Le Haut-Commissariat de la République communique :

Le Ministère de l'Intérieur - Direction des ressources et des compétences de la police nationale - organise au titre de l'année 2018, une session nationale pour le recrutement d'**officiers de police de la police nationale**.

Il s'agit d'un concours national et la répartition des postes offerts sera communiquée ultérieurement.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT – CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert aux hommes et aux femmes :

- ⇒ de nationalité française
- ⇒ âgés de moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2018 (sauf dérogations particulières)
- ⇒ être de bonne moralité, avoir un casier judiciaire vierge et être agréé par le préfet territorialement compétent.
- ⇒ médicalement aptes à un service actif de jour comme de nuit ainsi qu'au port et à l'usage des armes.
- ⇒ titulaires d'une licence ou d'un diplôme ou titre équivalent.

N.B. : peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée d'entrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou titre.

Peuvent faire acte de candidature les personnes justifiant de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

Peuvent présenter le concours sans condition de diplômes :

- Les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- Les sportifs de haut niveau.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT – CONCOURS INTERNE

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires affectés dans un service placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur qui, au 1^{er} janvier de l'année du concours, comptent au moins quatre années de services effectifs dans un tel service à compter de leur titularisation.

Il n'y a pas de limite d'âge hormis pour les fonctionnaires actifs de la police nationale qui doivent se trouver à plus de 11 ans de la limite d'âge du corps - 46 ans – au 1^{er} janvier 2018.

Ces personnels :

⇒ peuvent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date de la première épreuve.

N.B. : les fonctionnaires en situation de congé formation, congé maternité, congé maladie, de longue maladie ou de longue durée sont autorisés à se présenter.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à Nouméa au :

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE
9, bis rue de la République – CENTRE ADMINISTRATIF- ☎ 27.24.99 / 27.08.80
Ouvert du lundi au vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h à 16h.

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers est fixée au 26 janvier 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats pourront également s'inscrire en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.lapolicenationalerecrute.fr. Dans ce cas, la date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au 26 janvier 2018 à 18 heures (heure de Paris).

En raison du décalage horaire, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 20, 21 et 22 mars 2018 dans le centre de Nouvelle-Calédonie.

Pour le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Matthieu DOLIGEZ

